

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

10/07/2024

N° E24000119 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 10/07/2024

CODE : 4

Vu enregistrée le 02/07/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Sous-Préfet d'ALBERTVILLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chéloup sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André PENET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Robert PAGET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet d'ALBERTVILLE, à la commune de Notre-Dame de Bellecombe, à Monsieur André PENET et à Monsieur Robert PAGET.

Fait à Grenoble, le 10/07/2024

Le vice-président,



Stéphane WEGNER